



Acquisition d'un terrain dans les côtes d'armor

Par **Cathy**, le **20/05/2009** à **17:36**

Bonjour,

Nous avons signé un compromis pour l'acquisition d'un terrain le 03/02/2009.

Or, la société placée en redressement judiciaire détenant le terrain vient d'être reprise courant mars.

Nous devons signer au plus tard mi-avril pour l'acquisition définitive.

A ce jour, le 20/05/2009, nous n'arrivons pas à obtenir une date pour la signature définitive.

Le notaire nous confirme qu'à ce jour il n'a pas la procuration.

Question: **Quelles sont les moyens et solutions à mettre en place afin d'accélérer le processus d'acquisition au plus vite?**

Merci d'avance,

Cordialement,

Cathy